



VOTRE PLANÈTE.
VOTRE UE.
VOTRE DECISION.

Votre
Planète.
Votre UE.

**Votre
décision.**

Une nouvelle
approche juridique
pour une
UE prospère.



Une nouvelle approche juridique pour une UE prospère

En juin 2024, les citoyens de l'UE se rendront aux urnes pour élire les législateurs qui façonneront l'UE au cours des cinq prochaines années, lesquelles auront des répercussions directes sur la santé des personnes et de la nature. Face au défi que représentent les crises du climat, de la biodiversité et de la pollution, ainsi que les conséquences socioéconomiques de la flambée du coût de la vie, il n'a jamais été aussi important de garantir le droit des citoyens à un environnement propre et sain. Les personnes que nous élirons définiront la trajectoire de l'UE pour les décennies à venir. Leurs décisions auront un impact sur les générations présentes et futures.

Nos vies, nos sociétés et nos économies sont déjà affectées par des crises environnementales, qui se traduisent par des incendies de forêt endémiques, des inondations dévastatrices et des vagues de chaleur mortelles qui balayent l'Europe. Ces événements affectent notre capacité à nous nourrir, à respirer un air sain et à accéder à de l'eau propre. Pour préserver notre avenir, il est urgent de prendre des mesures pour faire face à ces crises, faute de quoi l'UE et notre planète risquent de devenir peu à peu inhabitables.

Pour relever ce défi et construire un avenir plus sain, plus juste et socialement plus responsable, nous avons besoin d'une Union européenne qui donne aux citoyens et à nos économies les moyens d'agir. Nous devons changer la manière dont nous prenons nos décisions et dont nous demandons des comptes aux décideurs politiques. Pour ce faire, nous devons intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble des processus décisionnels, des lois et des institutions. En plaçant l'environnement, la santé et la transition juste au cœur du processus décisionnel, nous garantirons une approche holistique du progrès dans l'ensemble de l'UE et nous veillerons à ce qu'aucune décision ne soit prise au détriment des personnes et de la nature. La mise en œuvre de ces principes entraînera une transformation de la gestion des entreprises, des investissements et de la manière dont nous utilisons et consommons les ressources naturelles de la Terre.

Nous avons déjà commencé à repenser notre relation avec la nature et à prendre des mesures de transformation. Il y a cinq ans, la Commission européenne a conclu que l'avenir de l'Europe dépendait d'une planète en bonne santé. L'UE a adopté le « Pacte vert pour l'Europe », un ensemble de lois et de politiques ambitieuses qui visaient à restaurer et à protéger notre environnement dans l'intérêt de la population à long terme. Le Pacte vert pour l'Europe a jeté les bases d'un véritable changement en donnant à l'environnement une place à la table des décisions. Mais aujourd'hui, **nous devons combler les lacunes du Pacte vert, veiller à sa mise en œuvre et à son application complètes, et garantir son équité sociale.**



La bonne nouvelle, c'est que les institutions européennes disposent d'une base juridique sur laquelle elles peuvent s'appuyer pour opérer cette transformation. L'un des textes juridiques fondamentaux de l'UE, à savoir le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), indique que « *les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union* ». Il est grand temps que les décideurs prennent cette obligation au sérieux.

Pour que l'intégration de l'environnement soit réellement appliquée dans le processus décisionnel, nous appelons les partis politiques et la prochaine législature à renforcer la gouvernance et l'État de droit. Nous leur demandons instamment de mettre en œuvre l'ensemble du Pacte vert de manière cohérente, planifiée et opportune.

Pour ce faire, ils doivent :

Institutions :

- nommer un vice-président de la Commission européenne chargé des personnes et de l'environnement, dont le rôle est d'assurer le suivi et le développement des engagements pris dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe en matière de climat, de nature et de société, et de les intégrer dans l'ensemble du processus décisionnel de l'UE. Ce vice-président sera chargé et responsable de la cohérence et de la planification de la mise en œuvre du Pacte vert.

Budget et financement :

- examiner le financement de l'UE pour mettre fin au soutien financier public à toute activité nocive (à commencer par les combustibles fossiles et les industries à forte intensité énergétique), accroître le soutien en faveur d'une transition juste et appliquer le principe du pollueur-payeur.

Application :

- augmenter de manière significative les capacités et les ressources dédiées à la mise en œuvre environnementale par les organismes chargés de l'application des lois, au niveau de l'UE et au niveau national.

Responsabilité :

- renforcer la démocratie environnementale pour maintenir l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice afin de permettre à la société civile de jouer son rôle dans l'application des lois.



VOTRE PLANÈTE.
VOTRE UE.
VOTRE DÉCISION.



Une nouvelle
approche juridique
pour une
UE prospère.



Un système juridique et un État de droit robuste

La loi est fondamentale quand il s'agit d'organiser la société et elle constitue l'un des leviers les plus efficaces pour une transformation durable et intragénérationnelle. La transition vers un modèle économique et social qui respecte les frontières planétaires nécessite des lois audacieuses et efficaces. Ces lois sont également nécessaires de toute urgence pour nous aider à vivre en respectant les limites de notre planète. Elles doivent être **protégées de la dérèglementation**, laquelle a pris de plus en plus d'ampleur au cours de l'année écoulée.

Cependant, même les lois environnementales les plus solides ne suffisent pas par écrit : elles doivent devenir réalité. Pour que les objectifs fixés par la loi soient atteints et mis en œuvre sur le terrain, nous devons mettre en place des **mécanismes d'application efficaces**, qui font actuellement défaut à l'UE.

Toutes les lois et politiques de l'UE doivent être fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, en tenant compte de leur impact sur la santé de la planète, et être élaborées par les personnes dont elles servent les intérêts. La législation européenne ne saurait se faire au prix d'une plus grande inégalité entre les riches et les privilégiés, d'une part, et les pauvres et les personnes vulnérables, d'autre part. C'est également la raison pour laquelle il est essentiel de **renforcer la protection des droits de l'homme** et de reconnaître le droit à un environnement sain. Tout un chacun a le droit de vivre dans un environnement sûr et sain, en particulier à la lumière des conditions climatiques extrêmes et du nombre croissant de catastrophes environnementales. Il est de notre devoir de protéger les victimes actuelles et futures des crises climatiques et de la biodiversité.



Pour y arriver, il faut :

Renforcer la gouvernance de l'UE pour une véritable intégration environnementale et sociale

- **Nommer un vice-président de la Commission européenne** pour les personnes et l'environnement qui serait chargé du Pacte vert pour l'Europe, d'assurer une mise en œuvre juste et équitable, de vérifier la cohérence et de coordonner la planification (spatiale et temporelle). Ce portefeuille se concentrerait sur la garantie que :
- Les lacunes du Pacte vert pour l'Europe sont traitées : adoption de la loi sur les systèmes alimentaires durables, réforme de l'enregistrement, de l'évaluation, de l'autorisation et de la restriction des produits chimiques (REACH) et du règlement sur l'utilisation durable des pesticides (SUR), réforme de la politique d'agriculture commune (PAC), etc.
- Les exigences relatives à l'environnement et à la société sont pleinement intégrées dans toutes les propositions législatives et politiques, y compris au stade de l'évaluation d'impact, en veillant à ce que des contrôles de cohérence en matière de neutralité climatique soient effectués. Les évaluations d'impact sont rendues accessibles au public dès qu'elles sont adoptées conformément à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).
- Toute révision des politiques environnementales est soumise à des tests de résistance avec des évaluations d'impact robustes sur l'environnement et la santé afin d'éviter tout préjudice supplémentaire pour les personnes et l'environnement.
- Le fonctionnement du Comité d'examen de la réglementation est transparent (ses avis sont rendus publics lorsqu'ils sont adoptés) et il est conçu pour apporter le soutien nécessaire au vice-président et garantir l'intégration complète des exigences en matière de protection de l'environnement et la cohérence entre les politiques de l'UE.
- Les arrêts de la CJUE, les décisions du Médiateur européen et des mécanismes de conformité et de plainte pertinents sont pleinement respectés par toutes les institutions de l'UE. Trop souvent, ces décisions, en particulier celles qui traitent des exigences en matière de transparence, sont ignorées, ce qui mine et met en danger de manière significative l'État de droit et notre démocratie.

Améliorer la mise en œuvre et l'application efficaces des lois environnementales

- Le **Parlement européen doit jouer un rôle plus important pour s'assurer que les lois qu'il adopte sont pleinement mises en œuvre**. Il s'agit notamment de responsabiliser la Commission européenne et les États membres, par exemple en recueillant des preuves, en veillant à ce que la Commission publie les rapports des États membres sur la mise en œuvre et leurs propres audits, en organisant des débats publics et en invitant des experts à témoigner sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des lois concernées.



- Prendre des mesures législatives **pour améliorer l'accès aux tribunaux nationaux pour les personnes et les organisations de la société civile** cherchant à faire appliquer les lois relatives à l'environnement et au climat. L'amélioration de l'accès à la justice en matière environnementale est nécessaire dans 21 des 27 États membres. Les lois de l'UE doivent être harmonisées pour s'assurer que la même protection est accordée dans tous les domaines de la politique environnementale. Au niveau de l'UE, l'accès à la justice doit être garanti lorsque les actes de l'UE, y compris les décisions en matière d'aides d'État, enfreignent la législation concernant l'environnement.
- **Inclure systématiquement le droit à l'indemnisation dans les éléments pertinents du droit de l'environnement de l'UE.** Les individus doivent être en mesure de demander une indemnisation plus facilement lorsque leur santé a été affectée en raison d'une violation des lois environnementales de l'UE. Aujourd'hui, les obstacles procéduraux empêchent les personnes concernées d'obtenir une indemnisation. La législation européenne en la matière doit garantir que les personnes puissent demander une indemnisation, la charge de la preuve incombant aux demandeurs. Les lois doivent également faire en sorte que les personnes puissent facilement accéder aux preuves.
- **Augmenter les ressources pour les organismes de lutte contre la fraude environnementale de l'UE** afin de s'assurer que les États membres qui ne respectent pas les lois européennes sur le climat et l'environnement assument les conséquences qui s'imposent. Par manque de personnel ou de fonds, l'application du droit de l'environnement n'est pas toujours une priorité, ce qui signifie que de nombreuses infractions à la législation européenne sont traitées très lentement ou pas du tout.

Accroître la transparence et la participation du public à la prise de décision

- Augmenter la transparence pour **améliorer l'accès des individus et de la société civile aux informations** portant sur la mesure dans laquelle les États membres se conforment aux lois environnementales et climatiques, en particulier dans le cadre des procédures d'infraction initiées par la Commission européenne. Un meilleur accès à ces informations permettrait au public et à la société civile de responsabiliser plus facilement leurs gouvernements et d'éviter une dégradation environnementale irréversible.
- Hiérarchiser et assurer un **reconditionnement efficace des obligations de transparence de l'UE**, en particulier pour la tenue et la mise à jour des registres de documents en ligne pour toutes les institutions, organismes et agences de l'UE. Il s'agit notamment de faciliter l'accès aux informations sur l'environnement pertinentes pour les processus décisionnels de l'UE.
- Prendre des mesures urgentes pour accroître la transparence dans les processus législatifs au niveau de l'UE. Il s'agit notamment de **veiller à ce que le processus de négociation interinstitutionnelle se déroule en toute transparence**. Les documents de travail utilisés à cette étape des négociations sur les dossiers législatifs, tels que les documents dits à quatre colonnes contenant des amendements et des propositions de compromis des trois institutions de l'UE sur les propositions législatives (les trilogues), doivent être publiés dès qu'ils sont diffusés entre les institutions.



Intégrer la protection des droits de l'homme dans les processus de prise de décision de l'UE et reconnaître le droit à un environnement sain

- **Mettre en œuvre le droit de tout être humain à un environnement sain et durable** et veiller à ce que la protection des droits de l'homme soit intégrée dans les processus décisionnels des institutions de l'UE en matière d'environnement, afin que la transition verte de l'UE ne se fasse pas au détriment de ces droits, en particulier du droit à un environnement sain.
- **Exercer une pression pour s'assurer du succès de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)**. Le changement climatique, la crise de la biodiversité et les facteurs de risque environnementaux pour la santé humaine sont de plus en plus souvent liés à des violations des droits de l'homme dans des domaines où la responsabilité de l'UE peut être entièrement ou principalement engagée. L'UE s'est juridiquement engagée à adhérer à la CEDH. Cette mesure est essentielle pour combler les lacunes en matière de protection des droits de l'homme en Europe.



VOTRE PLANÈTE.
VOTRE UE.
VOTRE DÉCISION.

VOTRE PLANÈTE. VOTRE UE. VOTRE DÉCISION. VOTRE PLANÈTE.



VOTRE PLANÈTE. VOTRE UE. VOTRE DÉCISION. VOTRE PLANÈTE.



Un système économique aligné sur les impératifs environnementaux

La manière dont nous menons nos affaires et utilisons notre argent a un impact sur notre planète. Il est nécessaire d'adapter notre système économique pour garantir la prospérité des personnes et de la planète. L'UE doit veiller à ce que tous les flux financiers soient orientés vers des activités qui ne nuisent pas à la planète et à ce que les entreprises exercent leurs activités de manière responsable.

Les institutions publiques utilisant l'argent des contribuables pour financer notre avenir, l'UE doit **mettre fin aux subventions pour les combustibles fossiles et, plus généralement, aux subventions nuisibles à l'environnement**, et les orienter vers une transition durable et juste. Sans l'argent public et le soutien des pouvoirs publics, de nombreux projets liés aux combustibles fossiles, en particulier les plus importants, sont trop risqués pour que le secteur privé puisse les financer seul. Il s'agit là d'un signal fort du marché que l'UE doit respecter.

Mais le secteur privé doit également jouer son rôle dans la lutte contre les crises climatiques, de biodiversité et de pollution. Les entreprises européennes figurent parmi les plus internationalisées, mais nombre d'entre elles fonctionnent selon des modèles commerciaux non durables ayant un impact négatif sur nos écosystèmes et notre biodiversité. Il n'est plus possible de s'appuyer uniquement sur des engagements volontaires et non contraignants des entreprises ou des initiatives sectorielles : les règles contraignantes de l'UE ont un rôle à jouer pour soutenir les entreprises dans la transition nécessaire et limiter l'utilisation du greenwashing.

L'UE doit également s'assurer que sa **politique commerciale devienne un véritable levier pour renforcer la protection de l'environnement et des droits de l'homme**.



Pour y arriver, il faut :

S'attaquer aux cadres de l'UE en matière de commerce et d'investissement

- Rendre juridiquement contraignants les chapitres sur le développement durable de tout accord commercial entre l'UE et d'autres États. En faisant cela et en veillant à ce que les nouveaux accords soient subordonnés au respect des engagements internationaux en matière de climat, de biodiversité et de droits de l'homme, la politique commerciale de l'UE renforcera la protection de l'environnement et des droits de l'homme au sein et en dehors de l'UE.

Mettre fin aux subventions accordées aux combustibles fossiles et, plus généralement, aux subventions nuisibles à l'environnement

- **Utiliser les fonds de l'UE pour encourager la décarbonation complète de tous les secteurs économiques.** Les fonds de l'UE doivent intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement. Tous les fonds de l'UE doivent être modifiés pour exclure le financement des combustibles fossiles, y compris les gaz fossiles. La gestion de ces fonds est importante : les fonds de l'UE nouvellement créés doivent être gérés de manière centralisée, ce qui rendrait la Commission européenne directement responsable de toutes les étapes de leur mise en œuvre. Pour les fonds de l'UE qui sont gérés à la fois par la Commission européenne et les États membres (gestion partagée), la Cour des comptes européenne doit examiner plus attentivement la mise en œuvre de ces fonds. Afin de préserver un financement suffisant pour l'action climatique, une fois que le fonds [NextGenerationEU](#) actuel aura expiré, de nouveaux fonds de l'UE destinés à l'action climatique doivent être créés.
- **Aligner la politique des aides d'État sur les objectifs climatiques et environnementaux.** La politique en matière d'aides d'État détermine les conditions dans lesquelles les États membres peuvent apporter un soutien financier aux entreprises. La Commission européenne a le pouvoir de bloquer ou d'approuver ce soutien. La prochaine Commission doit faire en sorte que les aides publiques aux combustibles fossiles, y compris le gaz fossile, ne soient plus accordées dans tous les secteurs, en modifiant les différents cadres relatifs aux aides d'État. L'aide publique doit être réorientée vers des activités plus durables et des actions en faveur du climat. Enfin, la politique d'aide d'État doit intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement.
- **Intégrer le principe du pollueur-payeur dans la fiscalité et transférer la fiscalité du travail aux ressources.** Il est indispensable de faire en sorte que les pollueurs soient tenus entièrement responsables financièrement des dommages que leurs activités causent à l'environnement. Pour ce faire, il convient de taxer les activités d'une manière qui reflète les dommages causés à l'environnement. Au niveau de l'UE, cela signifie que les exonérations fiscales, conformément à la [Directive sur la fiscalité énergétique](#), telles que les subventions accordées aux carburants pour la pêche, doivent être supprimées.
- **Accroître la transparence des subventions nuisibles à l'environnement aux niveaux national et européen.** La transparence est essentielle à l'élaboration et à l'ajustement des politiques, au suivi de l'engagement pris par l'UE de supprimer progressivement les subventions nuisibles à l'environnement et à la responsabilisation des acteurs concernés. L'UE doit établir



une définition claire du concept de « subvention nuisible à l'environnement » et imposer aux États membres l'obligation de rendre compte de ces subventions. Les informations communiquées doivent être mises à la disposition du public, de manière plus détaillée que ce qui est actuellement rapporté par la Commission européenne sur les subventions à l'énergie.

- **Mieux intégrer le principe de durabilité dans la législation sur les marchés publics.** Pour ce faire, les directives relatives aux marchés publics doivent être révisées afin que le principe de durabilité soit placé au même niveau d'importance que les autres principes fondamentaux des marchés publics.
- **Imposer des conditions environnementales plus strictes pour les financements publics internationaux.** Les financements publics internationaux, tels que ceux qui passent par les agences de crédit à l'exportation des États membres, continuent de financer de grands projets, y compris des infrastructures liées aux combustibles fossiles. L'UE doit imposer des conditions environnementales plus strictes aux États membres et à leurs entités fournissant des financements publics internationaux, par exemple en vertu du Règlement de l'UE sur l'application des directives pour les crédits à l'exportation officiellement soutenus et ne laisser aucune place pour fournir un soutien public aux combustibles fossiles, y compris le gaz.

Aider les entreprises à assurer la transition et à protéger les consommateurs contre le greenwashing

- **Prendre des mesures législatives pour aider les entreprises à adopter un comportement responsable, en particulier dans les secteurs à haut risque.** Pour ce faire, il est possible d'introduire des règles spécifiques de diligence raisonnable pour les secteurs à haut risque et d'élaborer des orientations spécifiques, qui complètent les exigences globales de diligence raisonnable en matière d'environnement et de droits de l'homme, telles que celles prévues par la Directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de développement durable (CSDDD). Il est important de définir des règles spécifiques et détaillées pour certains secteurs, tels que le système alimentaire, afin que tous les types d'impacts soient pris en compte. Il convient de présenter la loi sur les systèmes alimentaires durables.
- **Élaborer des lignes directrices et introduire des exigences spécifiques** clarifiant les obligations des entreprises en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de plans de transition pour le climat, la biodiversité et l'économie circulaire. Les plans de transition climatique doivent au moins exiger la fixation d'objectifs à court, moyen et long terme pour les réductions absolues de gaz à effet de serre. Les plans de transition en matière de biodiversité doivent s'aligner sur les objectifs internationaux convenus en la matière et inclure l'obligation d'identifier les risques de la chaîne de valeur pour la biodiversité. Les plans de transition vers l'économie circulaire doivent couvrir les plans des entreprises visant à éliminer les déchets et la pollution et à faire circuler les produits et les matériaux à leur valeur la plus élevée. Pour les utilisateurs intensifs de plastiques à usage unique, il s'agit notamment de plans de déplastification des produits et des emballages conformément aux principes de l'économie circulaire.
- **Comblent les lacunes principales en matière de réduction de la demande d'énergie fossile** par une nouvelle loi inspirée de la Convention-cadre pour la lutte antitabac, y compris une interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage en faveur des combustibles fossiles à l'échelle européenne.



VOTRE PLANÈTE.
VOTRE UE.
VOTRE DÉCISION.





Un système énergétique réformé adapté à une utilisation durable et résiliente des ressources

La production et la consommation d'énergie en Europe restent un contributeur majeur aux crises mondiales du climat, de la biodiversité et de la pollution. Pour que la transition énergétique soit efficace, nous devons nous attaquer à ce problème au niveau systémique. Jusqu'à présent, les institutions européennes ne se sont pas montrées suffisamment ambitieuses en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour limiter le réchauffement climatique.

Les combustibles fossiles – charbon, pétrole et gaz – figurent parmi les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre en Europe. Elles sont à l'origine du changement climatique et nuisent à la santé de la population dans l'ensemble de l'Union européenne. Et pourtant, nous continuons à en dépendre dans le cadre de la production d'électricité, du chauffage domestique, des transports et des processus industriels à base d'hydrocarbures tels que la production de plastiques et de produits pétrochimiques. La crise des prix de l'énergie a également démontré la menace que représente le gaz fossile pour la sécurité énergétique et la viabilité financière.

Cependant, la réforme de notre système énergétique va au-delà des combustibles fossiles. Que notre énergie soit fossile ou renouvelable à l'avenir, si nous poursuivons dans cette voie, les conséquences négatives de notre production et de notre consommation sur notre planète seront insupportables. Ainsi, des espaces qui pourraient être réservés à des fins vitales telles que la protection de la nature seront inutilement dédiés à de nouvelles infrastructures énergétiques ou industrielles. Si nous ne parvenons pas à minimiser notre dépendance à l'égard des nouveaux matériaux, nous risquons de dégrader les écosystèmes, de nuire aux populations et d'affaiblir notre capacité de résilience.

Pour réduire nos émissions, protéger la nature et créer une énergie sûre et abordable pour tous, nous devons **accélérer la transition vers une énergie propre et durable, éliminer progressivement les combustibles fossiles et lutter contre la pollution à ses sources.**



Pour y arriver, il faut :

Accélération de la transition vers une énergie propre et durable

- **Réduire radicalement la demande énergétique**, notamment en fixant des objectifs précis de réduction de l'utilisation des ressources pour l'énergie et les matériaux dans tous les secteurs économiques. La demande globale d'énergie finale, qu'elle soit renouvelable ou fossile, doit diminuer structurellement pour que nous puissions vivre en respectant les limites de notre planète. Cela ne peut pas être accompli uniquement par l'efficacité et la circularité.
- **Intégrer la « suffisance énergétique » comme nouveau pilier directeur de la politique énergétique de l'UE**, afin de s'assurer que toutes les initiatives législatives et politiques relatives à l'énergie sont orientées en premier lieu vers la réalisation du bien-être pour tous et le respect des limites environnementales. Permettre le déploiement accéléré des énergies renouvelables et des technologies propres en renforçant les capacités administratives locales et en garantissant l'application rigoureuse de toutes les lois relatives à la protection de la nature et à la consultation. La promotion des énergies renouvelables ne doit pas se faire au prix ou au détriment de la protection de la nature, ni en érodant les principes fondamentaux de transparence, de participation du public et d'accès à la justice.
- **Accroître la circularité des matières premières critiques** en établissant un plan global sur la manière d'atteindre une transition transformationnelle sans perpétuer les structures de puissance néocoloniale. La circularité doit être au cœur de la manière dont l'UE s'approvisionne en matériaux nécessaires, tout en garantissant les normes les plus élevées en matière de protection de l'environnement et des droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'UE doit également utiliser son influence mondiale pour s'assurer que les minéraux sont approvisionnés d'une manière qui respecte les mêmes normes mondiales.

Lutte contre la pollution à ses sources

- **Procéder à la réforme du Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH)**. Réduire la pollution chimique en mettant en œuvre la stratégie sur les produits chimiques en faveur du développement durable, comme l'a promis la Commission européenne, et en faisant de la fabrication, de la vente et de l'utilisation des seuls produits chimiques sûrs, la norme. L'UE doit interdire les utilisations non essentielles des produits chimiques les plus nocifs et améliorer le système de gestion des risques afin de garantir que la promesse « pas de données, pas de marché » de REACH 1 devienne une réalité et que les produits chimiques ne soient mis sur le marché qu'une fois leur innocuité prouvée.



Suppression progressive des combustibles fossiles

- **Éliminer le classement « durable » du gaz fossile et de la biomasse en vertu de la taxonomie.** En vertu du [Règlement de l'UE sur la taxonomie](#), il est possible d'investir dans le gaz fossile ou la biomasse, et de considérer cet investissement comme durable. Par conséquent, le secteur privé peut considérer les investissements dans ces sources d'énergie comme des investissements durables. Il est donc essentiel que le gaz fossile et la biomasse soient retirés de la liste des activités durables dans le cadre de la taxonomie.
- **Restructurer les systèmes d'énergie fossile centralisés en garantissant des conditions équitables pour les initiatives d'énergie renouvelable dirigées par la communauté.** Les communautés énergétiques permettent aux populations de participer à la transition vers des systèmes énergétiques résilients basés sur des infrastructures d'énergies renouvelables distribuées. Cela leur permet de lutter contre la pauvreté énergétique et d'apporter des avantages à leurs communautés locales. Les institutions européennes doivent veiller à ce que les directives européennes pertinentes soient pleinement transposées afin que les initiatives ascendantes en matière d'énergies renouvelables puissent prospérer.
- **Accélérer la transition vers un système de mobilité véritablement durable.** L'arrêt de la vente de nouveaux véhicules à essence et diesel et la facilitation du déploiement de solutions de remplacement sans émissions de gaz d'échappement occupent une place essentielle dans cette transition. Toutefois, un changement de technologie à lui seul ne sera pas suffisant pour atteindre les objectifs de neutralité carbone de l'UE. Pour ce faire, il sera nécessaire de renverser la tendance persistante à l'augmentation de la demande de transport privé dans l'ensemble de l'Union, en aidant les États membres à mettre en place des systèmes de transport public/collectif abordables, accessibles et propres, des infrastructures pour les cyclistes et les piétons, ainsi qu'une planification urbaine intelligente qui réduise le besoin global de transport de personnes et de marchandises.
- **Assurer l'application rigoureuse et harmonisée des normes d'émissions des véhicules dans l'UE.** La Commission européenne doit exercer ses pouvoirs et ses obligations en matière de surveillance du marché des véhicules pour s'assurer que tous les États membres imposent d'urgence aux constructeurs automobiles de rappeler et de réparer les voitures et camionnettes très polluantes dont on a découvert qu'elles contenaient des dispositifs d'invalidation illégaux. On estime que 16,7 millions de véhicules encore en circulation dans l'UE affichent des émissions si élevées qu'elles révèlent l'utilisation d'un dispositif d'invalidation illégal, les autorités des États membres n'ayant pris que peu de mesures coercitives.



VOTRE PLANÈTE.
VOTRE UE.
VOTRE DÉCISION.

E. VOTRE UE. VOTRE DÉCISION. VOTRE PLANÈTE. VOTRE U



ÈTE. VOTRE UE. VOTRE DÉCISION. VOTRE PLANÈTE. VOTRE U



Un système alimentaire sain et équitable sur le plan environnemental et une bonne gestion des terres et des océans

Le Pacte vert pour l'Europe a manqué de s'attaquer à un secteur important : les systèmes alimentaires. Ils conditionnent notre survie et sont au cœur de l'économie. Les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture fournissent des emplois à de nombreuses personnes, tandis que l'UE est le premier négociant mondial de produits agroalimentaires. Ces systèmes, tels qu'ils sont actuellement organisés, contribuent de manière significative aux crises climatiques, de biodiversité et de pollution en augmentant les émissions de gaz à effet de serre et en favorisant la perte de biodiversité et de l'habitat.

Cet impact doit être atténué. Nous avons besoin d'écosystèmes sains, et nous devons adapter la façon dont nous interagissons avec eux. Par conséquent, nous **devons changer la façon dont nous produisons les aliments afin de protéger la terre et l'océan tout en fournissant aux populations des aliments sains et nutritifs.**

L'UE doit également **créer un espace pour une meilleure gestion des écosystèmes marins et terrestres.** Les mers de l'UE se classent parmi les plus surexploitées au monde et la nature marine est dans un état désastreux. Les politiques sectorielles seules ne suffiront pas à restaurer la santé de nos océans, et il est nécessaire d'adopter une approche plus rationalisée et cohérente de leur protection. Sur terre, l'agriculture et la sylviculture non durables, ainsi que l'expansion urbaine, ont entraîné un déclin massif de la biodiversité en Europe, et la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 doit figurer au premier plan de toute décision politique.



Pour y arriver, il faut :

Mettre en place des conditions propices à la transformation du système alimentaire

- **Adopter un cadre législatif pour un système alimentaire durable.** Introduire un cadre juridique intersectoriel ambitieux qui soutienne la transition vers un système alimentaire durable au lieu de continuer à l'entraver. Ce cadre doit comprendre des objectifs juridiquement contraignants et assortis de délais pour atteindre deux objectifs principaux : garantir l'accès à une alimentation saine et durable, et promouvoir un système alimentaire qui fonctionne en respectant les limites de la Terre. Pour faire office de loi-cadre, il convient de mettre en place des mécanismes de suivi et d'examen afin de faciliter sa mise en œuvre dans les délais impartis.
- **Mener une réforme adéquate de la Politique agricole commune (PAC).** La puissance financière de la PAC signifie qu'elle a la capacité de transformer le secteur agroalimentaire et sa contribution à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de climat et de nature, ainsi que de renforcer la capacité du secteur à fonctionner. Une évaluation approfondie des performances environnementales de la PAC actuelle doit servir de base pour s'assurer que l'argent des contribuables incite et récompense les agriculteurs pour leurs efforts dans la lutte contre les crises climatiques et de la biodiversité. Lors de la prochaine réforme de la PAC, les décideurs politiques doivent veiller à ce que les subventions apportent une valeur ajoutée claire pour l'environnement, le climat, l'équité sociale et la santé humaine, afin de soutenir les ambitions de l'UE de mettre en place des systèmes alimentaires durables.
- **Assurer l'adoption de règles contraignantes concernant les pesticides.** Il est impératif que les institutions européennes écoutent les scientifiques et les citoyens et adoptent des règles contraignantes qui fixeront des objectifs de réduction des risques et des limites strictes concernant l'utilisation des pesticides. Ces mesures permettront d'éviter la perte de biodiversité et l'extinction d'espèces, et de protéger la santé humaine contre les effets associés à l'utilisation de pesticides.
- **Garantir la participation effective du public de la société civile et de citoyens engagés dans la mise en œuvre des lois agroalimentaires pertinentes.** Les comités ad hoc, tels que le Comité spécial pour l'agriculture au sein du Conseil ou le Comité pour l'agriculture au sein du Parlement européen, doivent être remplacés car leur approche sectorielle empêche d'intégrer les lois agroalimentaires dans d'autres politiques et d'assurer la cohérence de l'ensemble de la législation.

Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins

- **Assurer l'application des obligations des États membres conformément à la Loi européenne sur la restauration de la nature,** en préconisant des plans de restauration nationaux ambitieux et en allouant des flux de financement adéquats et appropriés aux efforts de conservation et de restauration dans les zones concernées.



- **Respecter les engagements internationaux de l'UE envers l'Objectif 3 du Cadre mondial de la biodiversité** (conservation de 30 % des terres, des eaux douces et des mers) en incitant les États membres à développer leur réseau d'Espaces protégés, à améliorer leur gouvernance, leur gestion et leur surveillance.
- **Préserver le niveau d'ambition de la législation européenne existante** visant à protéger la biodiversité en Europe, en particulier les Directives sur la nature, et à améliorer leur application dans les États membres.
- **Intégrer les considérations sur la biodiversité dans les politiques sectorielles de l'UE**, y compris les politiques communes de pêche et d'agriculture, afin qu'elles soient pleinement alignées sur les obligations et engagements pertinents en vertu des lois sur la biodiversité (y compris la loi sur la restauration de la nature). Cela permettra d'atténuer les impacts environnementaux destructeurs de l'agriculture industrielle et de la pêche, afin qu'ils ne compromettent pas la réalisation des objectifs de l'UE en matière de conservation et de restauration.
- **Adopter un accord européen global et audacieux sur les océans** afin d'assurer la cohérence des politiques sectorielles relatives aux océans et de veiller à ce qu'elles mettent pleinement en œuvre les engagements environnementaux et sociaux de l'UE.
- **Créer un Fonds européen pour la protection des océans** en vue de la restauration et de la conservation à long terme de l'environnement marin et de la transition juste des secteurs économiques liés aux océans vers des activités plus durables, équitables, décarbonées et à faible impact.

Lutter contre la surexploitation et l'exploitation illégale des produits alimentaires et du bois

- **Mettre pleinement en œuvre des cadres juridiques visant à lutter contre la surexploitation et l'exploitation illégale et non durable des produits alimentaires et du bois.** Cela inclut la mise en œuvre complète :
 - (i) de la Politique commune de pêche, en fixant des limites de pêche durables dans toute l'UE et dans les eaux extérieures à l'UE ;
 - (ii) du Règlement relatif au contrôle de la pêche et le règlement relatif aux produits de la pêche illicites, non déclarés et non réglementés pour le contrôle des produits de la pêche de l'UE et des pays tiers entrant sur le marché de l'UE ;
 - (iii) du nouveau Règlement de l'UE sur la déforestation et du Règlement de l'UE sur le bois (alors qu'il reste en vigueur) pour mettre fin au placement de marchandises illégales et non durables associées à la déforestation et à la dégradation des forêts sur le marché de l'UE.
- **Les États membres doivent allouer des ressources suffisantes pour assurer la mise en œuvre et l'application** de ces règles et la Commission européenne doit prendre des mesures, notamment par le biais de procédures d'infraction, si les obligations législatives ne sont pas remplies.



VOTRE PLANÈTE.
VOTRE UE.
VOTRE DÉCISION.

Contact

Anais Berthier

Directrice du bureau de Bruxelles

Aberthier@clientearth.org

Pierre Cannet

Directeur global des politiques et affaires publiques

Pcannet@clientearth.org



CLIENTEARTH.ORG

ClientEarth est une organisation internationale à but non lucratif active dans le domaine du droit de l'environnement, une société à responsabilité limitée par garantie, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, numéro de société 02863827, numéro d'organisation à but non lucratif (« charity ») enregistrée 1053988, siège social 10 Queen Street Place, Londres EC4R 1BE, une association internationale sans but lucratif enregistrée en Belgique, ClientEarth AISBL, numéro de société BE 0714.925.038, une société à responsabilité limitée à but non lucratif enregistrée en Allemagne, ClientEarth gGmbH, HRB 202487 B, une fondation enregistrée en Pologne, Fundacja « ClientEarth Prawniczy dla Ziemi », KRS 0000364218, NIP 7010254208, une délégation enregistrée en Espagne, Fundación ClientEarth Delegación en España, NIF W0170741C, une organisation enregistrée 501 (c)(3) aux États-Unis, ClientEarth US, EIN 81-0722756, une filiale enregistrée en Chine, Bureau de représentation de ClientEarth à Beijing, numéro G1110000MA0095H836, une filiale enregistrée au Japon, Ippan Shadan Hojin ClientEarth, numéro d'entreprise 6010405022079, une filiale enregistrée et société à responsabilité limitée par garantie en Australie, ClientEarth Oceania Limited, numéro de société 664010655.